

PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES
(2023-2029)

DOSSIER

DE PRESENTATION DE L'AVENANT SIMPLE LABELLISE LE 26 JUIN 2025

Dossier initial

Le territoire francilien, extrêmement urbanisé, présente une très forte concentration d'enjeux (population, habitations, équipements publics et réseaux stratégiques, patrimoine, etc.) en zones inondables. C'est la raison pour laquelle il a été identifié par l'Etat comme TRI (territoire à risques importants d'inondation).

Ainsi, selon l'étude de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) diffusée en 2014, pour une crue centennale dont la hauteur serait similaire à celle de janvier 1910 – crue de référence en Île-de-France pour la servitude d'urbanisme PPRI – il y aurait plus de 30 milliards d'euros de dommages directs, 400 000 emplois affectés, 5 millions de personnes sinistrées, 1,5 million de personnes sans électricité et 1,3 million sans eau potable. Le territoire francilien serait surtout affecté pendant des mois avant de revenir à un fonctionnement satisfaisant tous les services publics. Face à ce constat et pour contribuer, de manière très concrète, à réduire la vulnérabilité de la région Île-de-France en cas de grandes crues et limiter les dommages, l'EPTB Seine Grands Lacs a porté, en partenariat avec 19 autres maîtres d'ouvrages (syndicats de rivière, de gestion des déchets, communes, conseils départementaux, etc.), le premier Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne Franciliennes (2013-2019).

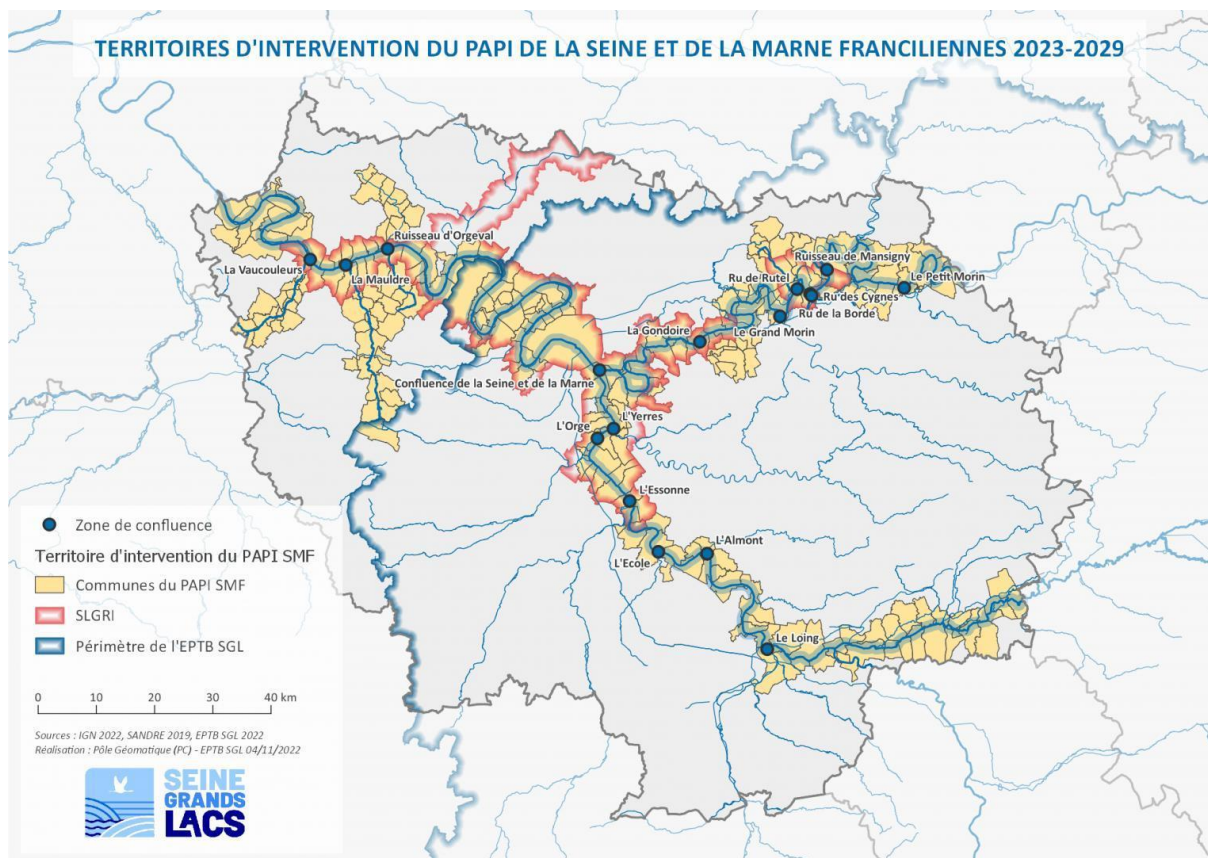
Dans la continuité de ce premier programme, Seine Grands Lacs s'est engagé dès la mi-2020 à élaborer un PAPI n°2 s'étendant sur la période 2023-2029. Il a été labellisé le 17 août 2023 par la comilab. La maîtrise d'ouvrage ayant fortement évolué en lien avec la loi MATPAM et la compétence GEMAPI, de nouveaux acteurs ont souhaité rejoindre ce dispositif. Ce sont désormais 62 maîtres d'ouvrages franciliens qui portent ainsi des actions au sein du PAPI n°2 de la Seine et de la Marne Franciliennes.

Le programme 2023-2029 comprend :

- 346 actions ;
- Un budget de près de 200 millions d'euros ;
- Un périmètre d'actions qui évolue par rapport au PAPI 1 en s'étendant vers l'aval du bassin de la Seine sur la branche yvelinoise du TRI, en partenariat avec le syndicat mixte Seine ouest, dans un objectif de cohérence des actions à l'échelle du bassin de risque francilien.

Le PAPI 2 s'est fixé quatre objectifs :

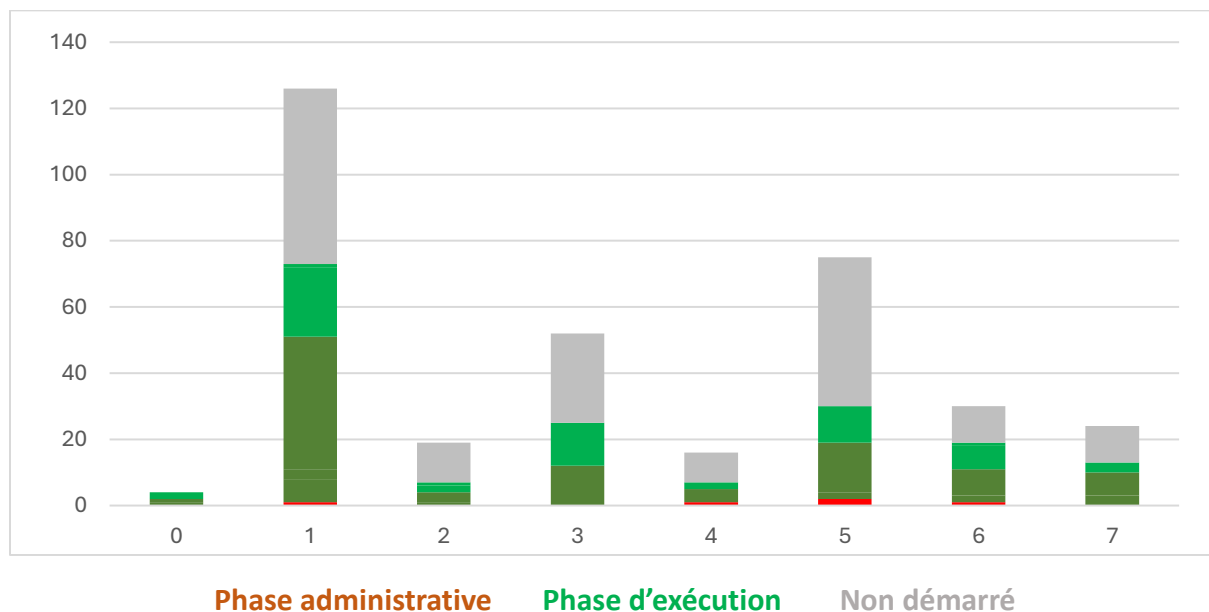
1. Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens notamment sur la thématique des systèmes d'endiguement ;
2. Développer les diagnostics de la vulnérabilité territoriale à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux exposés ;
3. Compléter le périmètre existant afin de mettre en œuvre un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France ;
4. Pérenniser et conforter les outils et actions les plus efficaces issus du PAPI 2014-2020.



Présentation de l'avancement du programme

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes entre dans sa deuxième année pleine d'exécution. Le programme enregistre un démarrage encourageant, avec **51 % des actions inscrites** déjà engagées, soit en **phase administrative (110 actions)** (rédaction des CCTP, demandes de subvention, préparation des marchés), soit en **phase d'exécution (60 actions)** (en cours ou terminées).

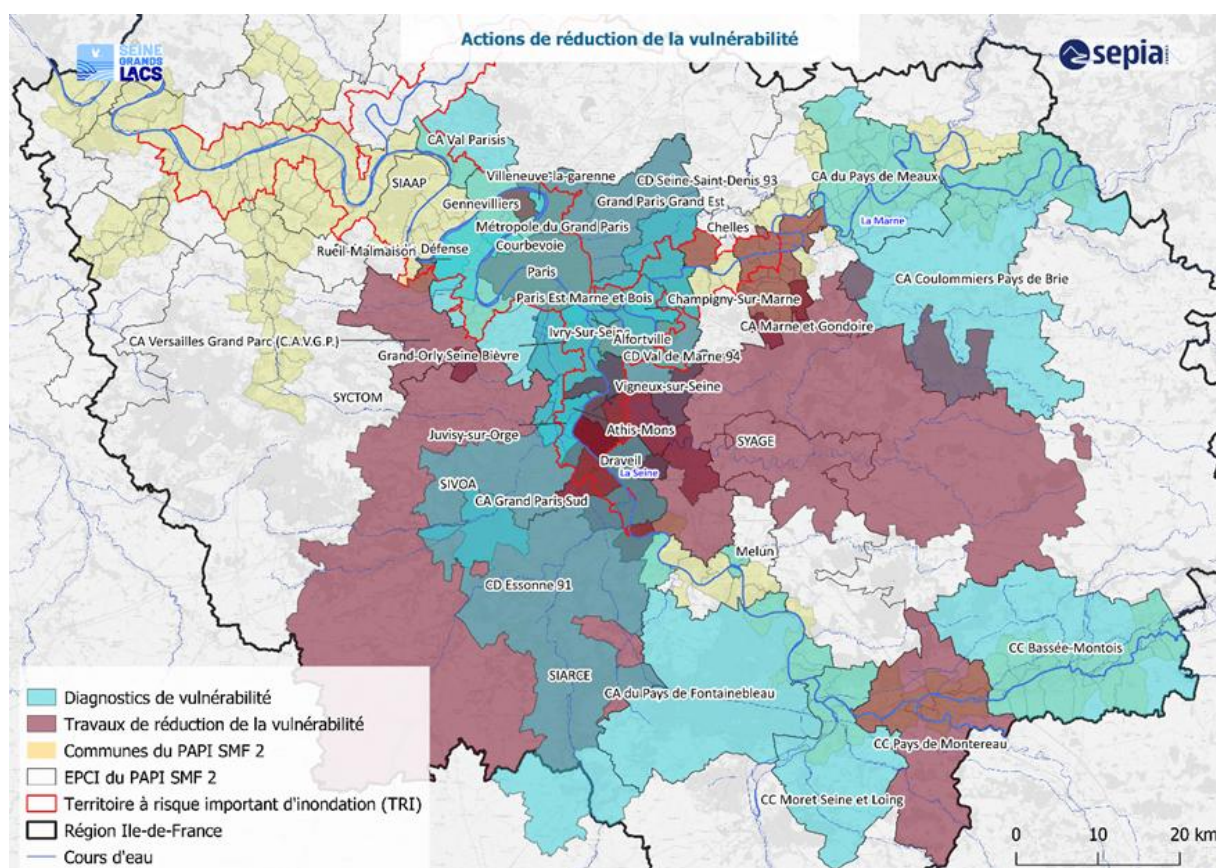
Répartition du nombre d'actions par axe



L'**axe 1** du PAPI, dédié à la connaissance des enjeux et à la sensibilisation, qui regroupe le plus grand nombre d'actions (126 au total), affiche une avancée notable : **50 actions** sont en cours de préparation, tandis que **20 sont en phase d'exécution**. Les **axes 3** (gestion de crise) et **5** (réduction de la vulnérabilité) montrent également un avancement prometteur, contribuant à la dynamique positive de cette première année de mise en œuvre du programme.

Ce bilan souligne un engagement concret dans la mise en œuvre du PAPI, témoignant d'une mobilisation des acteurs autour des objectifs fixés.

Pour rappel, le PAPI répond aux **recommandations de la SLGRI francilienne (2022-2028)**, notamment sur l'axe 5 avec l'orientation 5.3 : « Améliorer le bâti existant lors des rénovations en prenant en compte les risques inondation, qui vise à promouvoir et accompagner la réduction de la vulnérabilité des bâtiments vulnérables dans les secteurs prioritaires, en s'appuyant sur des diagnostics ciblés et des travaux adaptés. Les porteurs de PAPI veillent à l'accompagnement technique et financier le plus adapté notamment pour les particuliers et les TPE/PME en associant les communs relais au plus près de la population. »



Le PAPI Seine et Marne franciliennes 2 consacre 75 actions spécifiques à l'axe 5 dédié à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. Ces actions représentent un budget total de 22,6 millions d'euros. Elles incluent :

- **La réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments communaux, mais aussi pour des bâtiments de particuliers et d'entreprises de moins de 20 salariés**, afin d'identifier précisément le niveau de risque auxquels ils sont exposés et proposer des préconisations.
- **La mise en œuvre de travaux consécutifs à ces diagnostics**, visant à réduire concrètement les impacts des inondations sur ces bâtiments.

L'objectif de ces diagnostics est non seulement de réduire la vulnérabilité structurelle et fonctionnelle, mais aussi d'anticiper les effets des aléas à venir. Ces diagnostics et travaux sont soutenus financièrement par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), qui subventionne :

- 40 à 50% pour les diagnostics selon PPRn prescrit ou approuvé et type de bâtiment
- Pour les travaux :
 - 80% bâtiment privés
 - 40% entreprises de moins de 20 salariés
 - 40 à 50% bâtiments publics selon PPRn prescrit ou approuvé

Pour cet axe, **15% des actions inscrites sont en cours d'exécution et 20% en cours de préparation**. Les actions de diagnostics de vulnérabilité du bâti privé sont pour la plupart non démarrées ou en cours de préparation.

Statuts	Nombre d'action
Abandonnée	2
En préparation	17
Exécution en cours	11
Non démarré	45
Total	28/75

Sollicitation d'un avenant simple

Ajout de fiches actions pour des travaux de vulnérabilité de bâtiments privés

En février 2024, la Communauté d'Agglomération « Marne et Gondoire » a initié une démarche ambitieuse de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments privés exposés. Cette action prévoit ainsi la réalisation de **270 diagnostics pour les particuliers** et de **50 diagnostics pour des entreprises de moins de 20 salariés**. Ces évaluations ont pour objectif de mesurer l'exposition des biens au risque d'inondation, d'analyser leurs impacts sur la sécurité des usagers et de l'activité des sites concernés.

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont multiples :

- **sensibiliser** les propriétaires et gestionnaires aux comportements appropriés pour garantir la sécurité des personnes,
- **réduire les dégâts** matériels causés par les inondations, ainsi que leurs coûts,
- **faciliter un retour rapide à la normale** après un sinistre.

À l'issue des diagnostics, des recommandations organisationnelles ou structurelles sont proposées. Pour soutenir leur mise en œuvre, des subventions peuvent être mobilisées au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), à hauteur de **80 % pour les particuliers** et **40 % pour les entreprises de moins de 20 salariés**.

En 2024, plus de **70 diagnostics** ont été réalisés, aboutissant à **8 dossiers de demandes de travaux**. Cependant, la Communauté d'Agglomération **alerte sur l'absence, dans le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), d'une fiche action spécifique permettant de positionner les**

particuliers ou les entreprises en tant que maîtres d'ouvrage pour ces travaux. Cette lacune administrative rend impossible l'éligibilité des diagnostics et travaux aux subventions du FPRNM, malgré l'engagement des bénéficiaires et l'importance des mesures identifiées.

Afin de pallier cette situation, il est impératif d'introduire un avenant simple au PAPI intégrant les fiches actions nécessaires à la réalisation des travaux post-diagnostics par les particuliers et/ou les entreprises. Cette demande d'avenant s'accompagne des fiches actions pour les **14 maîtres d'ouvrage concernés**.

Maîtres d'ouvrage	N° action	Libellé de l'action
CA Marne et Gondoire	5-437	Mise en œuvre de diagnostic de vulnérabilité des biens
CA Pays de Fontainebleau	5-466	Diagnostic Vulnérabilité du Port de Valvins
CA Pays de Meaux	5-137	Diagnostic de vulnérabilité des biens immobiliers des bailleurs sociaux exposés aux zones inondables.
CA Versailles Grand Parc	5-215	Etudes - Réduction de la vulnérabilité des immeubles construits à BOUGIVAL dans le périmètre des plus hautes eaux connues
CC Bassée-Montois	5-180	Diagnostics de la vulnérabilité des sites touchés en cas d'inondation
CC Morte Seine et Loing	5-255	Diagnostic de vulnérabilité des entreprises de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
CC Pays de Montereau	5-522	Réduction de la vulnérabilité des biens bâtis située en zones inondables
SYAGE	5-247	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti
Ville d'Athis-Mons	5-394	Etude de vulnérabilité d'habitations et activités tertiaires sur la Commune d'Athis-Mons
Ville de Draveil	5-470	Diagnostic de vulnérabilité du bâti individuel
Ville de Juvisy-sur-Orge	5-480	Diagnostics de vulnérabilité
Ville de Melun	5-388	Diagnostics de vulnérabilité des biens des riverains de la Seine et de l'Almont
Ville de Saint-Maur des Fossés	5-599	Diagnostic de vulnérabilité de l'habitat, des ERP et des bâtiments publics de la commune

CA Melun Val de Seine	1-539	Diagnostic de vulnérabilité territoriale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
CA Marne et Gondoire	5-600	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CA Marne et Gondoire	5-601	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Melun Val de Seine	5-602	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CA Melun Val de Seine	5-603	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Pays de Fontainebleau	5-604	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CA Pays de Fontainebleau	5-605	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Pays de Meaux	5-606	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Versailles Grand Parc	5-607	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CC Bassée-Montois	5-608	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CC Moret Seine et Loing	5-609	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CC Pays de Montereau	5-610	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
CC Pays de Montereau	5-611	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
SYAGE	5-612	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
SYAGE	5-613	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
Ville d'Athis-Mons	5-614	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
Ville d'Athis-Mons	5-615	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers

Ville de Draveil	5-616	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
Ville de Juvisy-sur-Orge	5-617	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
Ville de Melun	5-618	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
Ville de Saint-Maur des Fossés	5-619	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés
Ville de Saint-Maur des Fossés	5-620	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Coulommiers de Pays de Brie	5-622	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des biens particuliers
CA Coulommiers de Pays de Brie	5-623	Travaux de réduction de la vulnérabilité au risque inondation des entreprises de moins de 20 salariés

Modification de fiches actions existantes

Lors de l'intégration des **fiches actions travaux** correspondant aux diagnostics déjà inscrits, certains ajustements ont été effectués sur les **fiches diagnostics** afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différentes actions et leur mise en œuvre. Ces modifications concernent **trois maîtres d'ouvrages** :

- **Communauté de Communes du Pays de Montereau, fiche action – 5-522** : initialement, la fiche action diagnostic ne comportait pas de chiffrage précis. Désormais, un **montant prévisionnel a été inscrit**, permettant ainsi de sécuriser la mise en œuvre de l'action. : **460 000 TTC (230 000 € de subvention FPRNM)**.
- **Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire, fiche action - 5-437** : Le **budget prévisionnel a été revu à la hausse**, car le **nombre de diagnostics à réaliser est plus important que prévu**. L'action ayant déjà démarré, cette adaptation garantit une prise en charge adéquate des besoins identifiés. **477 600 TTC (238 800€ de subvention FPRNM)**.
- **SYAGE, fiche action – 5-247** : une clarification du **périmètre de l'action de diagnostic** a été apportée. La commune de **Villeneuve-Saint-Georges** étant concernée à la fois par le **PAPI de la Seine et Marne Francilienne (SMF)** et le **PAPI de l'Yerres**, il a été précisé que :
 - Le **quartier du Blandin** sera diagnostiqué dans le cadre du **PAPI de l'Yerres**.
 - Le **reste de la commune** relèvera du **PAPI SMF**.

Ces précisions seront intégrées à la fois dans les **fiches diagnostics** et les **fiches travaux**, garantissant une meilleure lisibilité et coordination des interventions sur le territoire.

Création de nouvelles fiches par la CA Coulommiers Pays de Brie

La CA Coulommiers Pays de Brie a souhaité ajouter également une action de diagnostics et de travaux des biens privés sur son territoire. En effet, les récentes et fréquentes inondations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération a suscité des demandes des riverains.

La CA Coulommiers Pays de Brie a donc proposé trois fiches actions :

Action	Intitulé	Montant HT	Montant TTC	% FPRNM	Montant FPRNM
5-621	Mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité des biens privés	215 000 €	258 000 €	50 %	129 000 €
5-622	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens particuliers	210 000 €	252 000 €	80 %	168 000 €
5-623	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations des entreprises de moins de 20 salariés	60 000 €	72 000 €	40%	24 000 €

L'objectif des diagnostics de vulnérabilité des biens sera d'identifier et évaluer la vulnérabilité d'un logement face au risque inondation et proposer des solutions adaptées pour réduire cette vulnérabilité (travaux, aménagements, etc.). Il s'agira pour la collectivité de renforcer la résilience des habitations face aux aléas liés aux inondations.

Intégration de la Région Ile-de-France comme nouveau maître d'ouvrage du PAPI

Dans le cadre de son engagement pour renforcer la résilience face aux risques d'inondation, la Région Île-de-France souhaite rejoindre le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne franciliennes en tant que maître d'ouvrage d'actions. Cette adhésion s'inscrit dans une stratégie globale de réduction de la vulnérabilité des infrastructures régionales situées en zone inondable.

Plus particulièrement, **la Région Île-de-France propose de porter une action dédiée au diagnostic de la vulnérabilité des 48 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dans les zones exposées au risque d'inondation**. L'objectif est d'identifier les fragilités spécifiques de ces établissements, qu'elles soient structurelles, fonctionnelles ou liées aux équipements, afin de mieux préparer les réponses adaptées aux enjeux de protection et de résilience.

Ces diagnostics permettront de :

- **décrire l'enjeu concerné par le diagnostic** : nombre de personnes exposées, type d'activité concernée, descriptif des bâtiments, des aménagements intérieurs et extérieurs ;
- **caractériser les conséquences potentielles (ou réelles) des inondations** : sources de danger, dégâts directs ou indirects, coûts de la remise en état, délais de retour à la normale ;
- **proposer des mesures pour réduire la vulnérabilité** : mesures techniques ou d'amélioration des aménagements, mesures organisationnelles, proposition de bonnes pratiques, de plans d'évacuation et de mise en sécurité.

En complément de la fiche action diagnostic, une fiche action travaux est associée. Ces actions s'aligneront sur les prescriptions du cahier des charges national du PAPI, garantissant une approche méthodologique rigoureuse et une prise en charge partielle des coûts grâce aux financements associés au programme.

Sur chaque établissement et en fonction des résultats des diagnostics, les travaux pourront concerner plusieurs mesures structurelles :

- **Assurer l'étanchéité des bâtiments**, au moins pour les crues de moindre amplitude (dispositifs de protection type batardeaux, etc.) ;
- **Adapter les différents niveaux du bâtiment** pour les crues les plus importantes, dépassant la hauteur conseillée maximale des batardeaux de protection (aménagement d'une zone de repli, adaptation des ateliers et locaux techniques, etc.) ;
- **Adapter la configuration des installations et réseaux électriques et de chauffage** (réhausse des tableaux électriques, déplacement de la chaufferie, etc.) ;
- **Optimiser le stockage des équipements** essentiels à l'activité du site ;
- **Adapter les matériaux à l'immersion temporaire** ;
- **Sécuriser les extérieurs.**

Par cette adhésion, la Région Île-de-France entend :

- Renforcer la résilience de son patrimoine éducatif face aux risques d'origine naturelle crue,
- Protéger les élèves et les équipes pédagogiques,
- S'engager activement dans une démarche de réduction des vulnérabilités à l'échelle territoriale.

Cette initiative témoigne de l'importance accordée par la Région Île-de-France à la sécurisation de ses infrastructures éducatives et à la continuité pédagogique dans des contextes d'exposition fort au risque d'inondation.

Action	Intitulé	Montant HT	Montant TTC	% FPRNM	Montant FPRNM
5-624	Diagnostics de vulnérabilité des lycées et cités mixtes régionales d'Ile-de-France	462 000 €	554 400 €	50 %	277 200 €
5-625	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations des lycées et cités mixtes régionales d'Ile-de-France	4 800 000 €	5 760 000 €	40 %	1 920 000 €

Le comité de pilotage valide la demande d'avenant

Le présent dossier de demande d'avenant a été validé par le Comité de pilotage du 12 février 2025 (voir compte rendu en annexe). Cette démarche s'inscrit dans le respect des attentes définies dans le CCTP PAPI 3. Ces ajustements ont été examinés et approuvés pour garantir leur conformité avec les objectifs fixés et les exigences du projet.

Nouveau plan de financement global du PAPI

Les fiches actions de travaux inscrites dans le cadre du plan de financement modifié du PAPI représentent un montant global de 8 199 600,00 € HT, soit 9 915 520 € TTC. Cet avenant prévoit un ajout de subventionnement de 4 233 480,00 € HT par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le coût global de l'axe 5 du PAPI s'élève après modification à **31 177 933 €**. Il comprend à présent 101 actions. (Voir annexe tableau financier)

Le préfet de Région valide la demande d'avenant

Le préfet de Région a labellisé la demande d'avenant le 26 juin 2025.